

„ souverain Pontife ; il est pasteur universel &
 „ des brebis & des pasteurs ; il a dans l'Eglise
 „ une autorité inférieure à l'Eglise universelle ,
 „ mais supérieure à toutes les églises particu-
 „ lieres. C'est une autorité d'instruction, d'ad-
 „ ministration , de discipline, de jugement ,
 „ de correction, de punition, de dispense ,
 „ d'indulgence. C'est un pouvoir ordinaire
 „ dans les cas prescrits par les Canons, & sa
 „ mesure est fixée par leurs décisions. C'est
 „ une autorité extraordinaire dans quelques
 „ circonstances, & ce sont encore les Canons
 „ qui l'établissent ; médiate selon les regles
 „ prononcées ou les usages approuvés par l'E-
 „ glise ; immédiate aussi suivant les mêmes dé-
 „ cisions, ou l'autorisation de l'Eglise en beau-
 „ coup de circonstances, non-seulement sur
 „ les personnes, mais encore sur les églises
 „ particulieres & même nationales „. Chacun
 de ces objets est bien prouvé. En général cet
 écrit porte la lumière sur tous les objets qu'il
 traite, & ne laisse subsister aucune des bases
 sur lesquelles on veut édifier la nouvelle église.



Lettre à M. l'évêque du département des.....
sur la persécution qu'on exerce contre les
prêtres & les fideles non-conformistes. A
 Paris, chez Dufresne, 1791.

CETTE brochure, très-utile dans les cir-
 constances, n'a d'autre but que d'arrêter
 la persécution. L'auteur s'attache uniquement
 à prouver que la conduite des administrateurs